

reconnaissance  
sujétions **Expertise** grade  
**RIFSEEP**  
fonctions missions  
emploi  
encadrement qualification

# JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LE RIFSEEP

Jeudi 9 juin 2022 de 9h30 à 17h00

Bar-foyer de la Salle des Congrès

*Cette journée d'étude entre dans le cadre de la Formation Syndicale CGT*

A Nanterre, la mise en place à marche forcée du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, contre la volonté des personnels et sans le temps nécessaire pour travailler avec les équipes sur les organisations et sur les fiches de postes a engendré de multiples incohérences et un profond sentiment de non-reconnaissance chez les agent.es. **RENCONTRONS-NOUS pour enrichir nos regards avec les expériences d'autres villes, mieux comprendre l'architecture du RIFSEEP, discuter sur la reconnaissance de nos métiers et rechercher des alternatives basées sur nos expériences de vie au travail.**

## **Le droit à la formation syndicale**

Les agent.es public.ques ont droit à 12 jours de congé de formation syndicale par an.

Pour participer à cette **journée de formation syndicale** : La demande de congé doit être faite par écrit à l'autorité territoriale au moins 1 mois avant. En l'absence de réponse au moins 15 jours avant la formation, le congé est considéré comme accepté.

Le congé est accordé sous réserve des nécessités de service. Toute décision de refus doit être communiquée à la CAP lors de sa plus prochaine réunion. À son retour de formation, l'agent remet à l'autorité territoriale une attestation de présence délivrée par l'organisme de formation.